

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 5 MAI 2026

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTE N° A2026_04_222

Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature à Mme Rolande LESBROS, Maire Déléguée de la commune associée de Romette

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 qui prévoit que « le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal »,

VU l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégations données par le Maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

VU l'article L.2113-13 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise le Maire délégué à recevoir du Maire les délégations prévues aux articles L.2122-18 à L.2122-20,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 procédant à l'élection du Maire délégué de la commune associée de Romette,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Madame Rolande LESBROS, Maire déléguée,

CONSIDERANT que cet arrêté réglementaire de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité du Maire,

ARRETE

Article 1 :

Madame Rolande LESBROS, Maire déléguée de Romette, est déléguée à l'urbanisme sur le territoire de la commune associée de Romette. Sous ma surveillance et ma responsabilité, elle assurera, en mes lieux et place, les fonctions et missions relatives à toutes les questions se rapportant aux utilisations du sol sur le territoire de Romette.

Article 2 :

Délégation permanente de signature est donnée à l'intéressée à l'effet de signer tous documents, actes, courriers, attestations, arrêtés, délibérations, conventions et

autorisations liés aux fonctions énoncées à l'article 1er ci-dessus et sur le territoire de la commune associée de Romette, y compris :

- Concernant le droit des sols : les permis de construire, aménager ou démolir, les déclarations préalables, les demandes d'enseigne, les certificats d'urbanisme et les demandes de pièces, les notifications de délais, les prorogations de délai favorables ou défavorables, les taxes, les déclarations d'intention d'aliéner, les courriers... Mais également, les renseignements d'urbanisme, les attestations de non recours, les avis sur les dossiers délivrés par le Préfet, les procès-verbaux d'infraction, les accusés de réception...

La réponse aux demandes de subvention ou mise à disposition émanant d'organismes œuvrant sur le territoire de Romette, les ordres de services et les bons de commande entrant dans le champ de ses délégations.

Article 3 :

Mme Rolande LESBROS Maire Déléguée de Romette, reçoit, pour les domaines cités à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros HT.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, Monsieur le Trésorier Principal et à l'intéressée.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 5 MAI 2026

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : - 6 MAI 2026
Publié ou notifié le : - 6 MAI 2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2026_05_347
Objet :	Arrêté de délégation de fonction et de signature à Mme Rolande LESBROS, Maire Déléguée de la commune associée de Romette - Annule et remplace l'arrêté N°A2026_04_222
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	005-210500617-20260506-A2026_05_347-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20260506-A2026_05_347-AR-1-1_0.xml	text/xml	993 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_18892.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20260506-A2026_05_347-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	55.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 mai 2026 à 17h23min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 mai 2026 à 17h23min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 mai 2026 à 17h23min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 mai 2026 à 17h23min46s	Reçu par le MI le 2026-05-06